

Module 8 **Gérer** 

son entreprise

GERER LES FACTURES

FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

VERSION 1.0 - 05.05.2022



## Le rôle primordial d'une facture :

- ✓ Élément de preuve d'une opération commerciale
  - Matérialise une transaction financière
  - Valeur juridique importante
- ✓ Constitue un justificatif comptable
- ✓ Sert de support à l'exercice des droits sur la TVA (collecte et déduction)



# Les obligations en BtoB

- ✓ Émission obligatoire en double exemplaire
- ✓ À délivrer :
  - Vente de marchandises : au moment de la livraison
  - Prestation de services : à la fin de l'exécution

En BtoB, les prix sont toujours considérés comme étant indiqués HT



# Les obligations en BtoC

- ✓ Émission non obligatoire sauf si :
  - Demande du client
  - Vente à distance
  - Livraisons intracommunautaire exonérée de TVA

Possibilité de remettre un ticket de caisse

En BtoC, les prix sont toujours considérés comme étant indiqués TTC



## Les obligations en BtoC

- ✓ Pour les prestations de services, note obligatoire :
  - Si le prix est supérieur à 25€ TTC
  - À la demande du client
  - Pour certains travaux immobiliers
- ✓ Les mentions obligatoires :
  - date de rédaction
  - nom et adresse de l'entreprise
  - nom du client
  - date et lieu d'exécution de la prestation
  - décompte détaillé, en quantité et en prix de chaque prestation fournie
  - somme totale à payer



## Les mentions obligatoires :

- ✓ le numéro de facture (numéro unique basé sur une séquence chronologique continue sans rupture et sur chaque page si la facture comporte plusieurs pages)
- ✓ La date d'émission
- ✓ La désignation du vendeur et de l'acheteur (numéro Siren, raison sociale, structure juridique, adresse)
- ✓ L'adresse de facturation



## Les mentions obligatoires :

- ✓ Le numéro de bon de commande (s'il y en a eu un)
- ✓ Le numéro individuel d'identification de TVA
- ✓ La date de la vente de la marchandise ou de la réalisation de la prestation de services
- ✓ La dénomination précise et la quantité des produits ou services vendus



## Les mentions obligatoires :

- ✓ Le prix unitaire des produits ou services rendus, le montant total HT des produits
- ✓ Les réduction accordées
- ✓ La date à laquelle le règlement doit intervenir



# Les mentions obligatoires : cas spécifiques

- ✓ Pour une El, le nom du dirigeant, la dénomination utilisée pour l'exercice de l'activité professionnelle, précédés ou suivis de la mention "entreprise individuelle"
- ✓ Pour un artisan du bâtiment soumis à obligation d'assurance professionnelle décennale, les références de son contrat, les coordonnées de l'assureur et du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie



# Les mentions obligatoires : cas spécifiques

- ✓ La qualité de membre d'un centre de gestion agréé ou d'une association agréée (en portant la mention « Acceptant le règlement des sommes dues par chèque en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé »)
- ✓ La qualité de locataire-gérant ou de gérant mandataire



# Les mentions obligatoires : cas spécifiques

- ✓ La qualité de franchisé
- ✓ La qualité de titulaire d'un Cape (Contrat d'appui au projet d'entreprise), ainsi que la dénomination sociale, siège social et numéro d'identification de la structure accompagnatrice et le terme du contrat.



## Les risques en cas de non-respect des obligations

✓ Amende de 15 € par mention manquante ou inexacte sur une facture.

✓ Amende administrative de 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale.

